

Aujourd'hui les maréchaux-ferrants français ont ferré plus de 15.000 chevaux. Quinze mille, rien qu'aujourd'hui, autant chaque jours précédents et autant demain et les jours suivants.

Mais aussi, ils ont géré les pieds de 5.400 chevaux vivants pieds nus, rien qu'aujourd'hui aussi.

Il est vrai que des artisans maréchaux-ferrants font 80% de leur chiffre d'affaire en gérant des élevages entiers d'animaux de grandes valeurs financières, parfois, et en tenant tout au long de l'année ces animaux pieds nus.

De même, quel est le maréchal-ferrant qui n'a pas dans sa clientèle un poney club où toute la cavalerie est pieds nus. Voire quelques propriétaires montant que quelques heures en forêt et ne souhaitant pas être tenu par la contrainte de la gestion des ferrages. Mais aussi des centres équestres où nombre de chevaux sont tenu déferrés des postérieurs. Parfois également des antérieurs.

Alors, qui peut mieux ? Personne. Qui sait de quoi il parle en matière de gestion des pieds et de l'appareil locomoteur des équidés ? Personne, sauf les maréchaux-ferrants.

Dans ces très nombreux chevaux certains sont « ferrés » aujourd'hui et resteront « pieds nus » par la suite tandis que d'autres sont « pieds nus » aujourd'hui et seront « ferrés » demain.

Sur ces 20.400 chevaux (ce qui représente 81.600 actes de parage par jour, toutes catégories confondues) qui ont eu à faire à un maréchal-ferrant aujourd'hui, un grand nombre sont suivis pour des actes d'entretien courant liés au fonctionnement physiologique normal des pieds des équidés et de l'appareil locomoteur, d'autres demandent des soins particuliers comme la pose d'orthèses (fers en aciers, en alu, en matériaux composites cloués ou collés, résine et bandages divers...) tant pour la protection que pour la thérapie ou pour des emplois spécifiques de ces chevaux (courses, cso, endurance, complet, attelage, élevage etc..).

C'est pourquoi, une fois constaté cette réalité, il ne fait aucun doute que les spécialistes des pieds des équidés sont les artisans maréchaux-ferrants.

Mais pourquoi le maréchal-ferrant est le spécialiste des pieds des équidés ? Et de fait : est-il capable de déterminer et de conseiller une action spécifique pour le bien être des équidés ? Car c'est là l'essentiel me semble-t-il ! En effet, en fonction des besoins de l'équidé, il est nécessaire que l'intervenant maitrise toutes les techniques utiles pour favoriser le confort et le bien-être des équidés.

La mise en place des diverses techniques nécessaire pour le bien être des chevaux et les actes réalisés (parage ou ferrage) pour faire face, uniquement pour ces besoins, (qui ne sont pas les seuls pour lesquels les maréchaux-ferrants sont capables d'agir), sont le fruit d'une concertation entre les maréchaux-ferrants et les propriétaires voire les cavaliers de ces équidés. Mais aussi des autres soignants : vétérinaires, ostéopathes, palefreniers...

Les maréchaux maitrisent toutes les techniques utiles et modernes et ils sont capables de les mettre en œuvre, en toute sécurité pour eux et les animaux confiés, grâce à un apprentissage qui a pour objectif de faire d'eux des techniciens particulièrement compétents et qui vivront de leur art de manière pérenne, voire en créant des emplois.

C'est pourquoi, nombre d'entre eux, pour obtenir la qualification professionnelle reconnue, sacrifieront 3 années au moins de leur jeunesse pour effectuer un apprentissage particulièrement dur mais abouti, au service des animaux, en bénéficiant d'un encadrement permanent en entreprise, grâce à leurs maitres d'apprentissages et en centre de formation avec des formateurs éprouvés.

En effet, l'apprentissage artisanale, réalisé dans ces conditions optimum, permet d'acquérir les fondamentaux de ce que certains appellent aujourd'hui la podologie équine mais qui n'est, ni plus, ni moins, que la maréchalerie qui existe depuis bien avant que l'on s'intéresse à l'étude des pieds des humains. Lorsque ces fondamentaux sont acquis l'ouvrier peut toujours recevoir, admettre, choisir, mettre en pratique des techniques nouvelles, ou pas, grâce à son libre arbitre et la *métis* de son art. D'autant que dans sa formation initiale on lui aura enseigné que tel ou tel praticien a déjà proposé d'abattre les talons ou d'ouvrir les talons, d'ailleurs, par exemple. Ou de ferrer à froid plutôt qu'à chaud (d'ailleurs par ces temps il faut être bien courageux pour ferrer à chaud les pieds des chevaux. Est-ce idiot de se faire souffrir par ces temps pour ferrer des chevaux ou alors faut-il savoir se dépasser pour apporter du confort aux animaux confiés ? Pourquoi le maréchal-ferrant accepterait-il de souffrir si ce n'était pas utile pour les animaux ?...) Enfin avec l'acquisition des fondamentaux de notre métier, nous avons toute latitude pour adapter notre travail au bien-être de chaque animal.

Alors qui mieux que des maréchaux-ferrants diplômés peut s'occuper de gérer des équidés. Qui a plus d'expériences ? Qui a plus de connaissances en la matière ? Qui, concrètement, peut le plus pour le confort et le bien être des équidés ?

Le maréchal-ferrant est le spécialiste des pieds des équidés. C'est le cas depuis toujours. C'est toujours le cas aujourd'hui. C'est ce qu'entérinent tous les gouvernements et le Parlement depuis 20 ans. Puisqu'avant il n'y avait pas de réglementation de notre profession qui engendrait un tas de conséquences au détriment du bien être des équidés. C'est ce qui peut arriver de nouveau avec une déréglementation que cherchent les « pseudos pareurs naturel-pédicures-podologues équins ». Alors que certains (8 adeptes d'une théorie qui contrôlent le phénomène pseudo parage naturel) veulent et tentent de copier le fonctionnement et la réglementation de la maréchalerie française. Ambiguïté quand tu nous tiens !

Toujours est-il que ce sont les lois qui régissent la protection des animaux qui disent que c'est le maréchal-ferrant le spécialiste des pieds des équidés. Elles ne parlent pas d'autres spécialistes. Car il n'y en a pas. Et si les lois qui protègent les animaux ne citent pas d'autres intervenants c'est que les maréchaux-ferrants assurent très bien leurs fonctions. Ce qui n'est pas le cas des autodidactes qui découvrent le pied du cheval sans un réel apprentissage préalable.

Quant à l'offre de prestataire, à ce jour, un propriétaire a le choix entre 1830 entreprises de maréchalerie pour trouver et choisir le bon intervenant. Faut-il 8 autres personnes de plus ??? Qui plus est ne veulent pas faire d'effort de formation pour œuvrer aux pieds des chevaux ?!! Dans quelles formations professionnelles aborde-t-on que les disciplines que l'on souhaite ?

Alors on peut se poser la question de savoir pourquoi ces 8 personnes tentent de faire inscrire une reconnaissance dans la loi d'une profession de « pareur naturel-pédicure-podologue équin » qui n'existe pas.

Eh bien, parce que ces personnes qui ont tout d'abord voulu devenir maréchal ferrant n'ont pas réussi la formation officielle de niveau CAP comme l'avait demandé et obtenu la profession, pour mettre à disposition sur le marché des personnes compétentes. Elles n'ont même pas réussi en faisant des demandes de reconnaissance individuelle ou collectives mais aussi pour leur compte personnel auprès des instances réglementaires nationales. D'autres de ces personnes ont tenté plusieurs années de suite l'examen de niveau V, après avoir été appelé devant le procureur de la république.

Puis avec ces échecs d'apprentissage, elle ont clamé qu'il n'était pas nécessaire de faire de la forge pour parer les pieds des chevaux d'autant que cela fait du bruit et fait mal au corps de l'ouvrier comme que me l'a avoué une pareuse naturel, lors d'un Equimeeting. Dont acte.

Sauf que la forge de maréchalerie, (ah oui ! la podologie des équidés, dont certains s'extasient, c'est une partie de la science appelée : Maréchalerie. Mille excuses pour ceux qui croient avoir inventé le concept. Ça existe donc depuis longtemps la podologie équine, ce n'est pas une philosophie nouvelle de certains mouvements de pareurs naturel). Donc la forge de la maréchalerie, c'est l'art de savoir réaliser une orthèse en métal pour le pied d'un équidé déterminé, qui pour être correctement réalisé doit prendre en considération de multiples caractéristiques que seule la connaissance complète et actualisée de l'anatomie et la biomécanique des pieds permet d'obtenir parfaitement pour qu'elle soit adaptée au besoin de l'équidé demandeur. Mais néanmoins cette orthèse peut être en tout matériaux que l'imagination humaine peut inventer (on peut voir un fer en bois au château de Saumur, eh oui en bois !) La pose d'orthèse, comme le parage des pieds, est un acte de maréchalerie quel qu'en soit son mode de fixation ou des matériaux qui la compose.

Alors donc, des personnes qui veulent intervenir dans le processus de bien être des chevaux ne veulent pas acquérir des connaissances et des savoirs faire pour être utiles aux équidés. C'est comme ça qu'elles ont toutes pratiquées ! Sans aucun apprentissage, mais en disant que ce n'était pas comme ça qu'il fallait faire, en dénigrant le travail des artisans qui se consacrent au dur travail de l'entretien des pieds des chevaux. Que les maréchaux-ferrants étaient d'un temps révolu ! Qu'ils se rapportaient à des connaissances dépassées. Faisant fi de travaux des plus illustres anatomistes ou biomécaniciens mais aussi de maîtres de la maréchalerie tant française qu'internationale.

Je ne sais d'où vient la compétence de ces charlatans mais pas d'un savoir-faire reconnu ! Ce que je sais, c'est que ce sont les chevaux qui ont servi d'expérimentation de leurs pratiques comme des animaux de laboratoire, mais sans l'encadrement légal et escompté pour que ces équidés ne souffrent pas des incompétences de ces arrogants. Qui nous expliquaient qu'il fallait laisser le cheval dans un ruisseau 20 minutes avant de le parer. Si, si c'est vrai dans la revue « Planète cheval au naturel ».

Comment est-il possible de prétendre détenir des vérités absolus scientifiquement qui devaient faire des chevaux performants au sens du sport quand ces personnes qui n'ont que du dénigrement sur les savoirs et savoirs faire des maréchaux-ferrants (qui du reste leurs ont enseigné les gestes de ces pratiques, de qui ils empruntent les outils et matériels) sont, qui plus est, dans le non partage des connaissances ? Je me rappelle d'un révolutionnaire de la maréchalerie américaine qui après une conférence payée par le contribuable, à un Equimeeting, ne voulait pas que les maréchaux et vétérinaires présents ne lui posent de question. Etonnant, pour des gens qui disent que les maréchaux-ferrant sont des brutes et sont fermés d'esprit !

Mais c'est peut-être de là, que vient une certaine incompréhension des ces adeptes français. En effet un « farrier » américain est obligé d'accoler « pédicure équin » pour dire qu'il pratique du parage. Tandis que ce n'est pas le cas pour un maréchal-ferrant français. Car, en français, maréchal-ferrant (dont la définition n'est pas universelle) ne veut pas dire uniquement « qui pose des fers ».

Un maréchal-ferrant est un artisan, et de fait, il s'adapte aux techniques et besoins de son temps. Ça c'est universel !

Alors, être maréchal-ferrant, c'est être compétent dans son expertise. Et compétence est le maître mot en matière de podologie des équidés ou plus précisément de maréchalerie.

Alors, comment être compétent en la matière avec une formation de 2 jours ou de 200 h de théorie alimentaire pour une fonction, dans le meilleur des cas, qui est tout d'abord une pratique de geste comme tous les métiers manuels et d'autant plus qu'il faut travailler aux pieds des animaux. En sachant également que la formation des pareurs de pieds de bovins, souvent prise en comparaison par les 8, est de 7 mois !!! Comment ceux qui se positionnent comme seuls détenteurs et connaisseurs du confort holistique des équidés peuvent admettre que la formation des pareurs de bovins soit plus longue et consistante que celle dont ils s'origine et partir de laquelle ils s'autorisent à porter des diagnostics, très souvent d'ailleurs sur photos. Si, si cela paraît risible mais c'est ce qu'ils font.

Mais aussi comment créer une profession pour des personnes qui ne sont pas d'accord entre elles (c'est peu de le dire : elles ont souvent des théories opposées ou contradictoires, donc ce phénomène ne serait pas un, il ne serait que catalogue de théories comme on en a toujours subit, juste pour mettre en avant l'Ego d'untel ou d'un autre. Méthode de KC Lapierre ou Stasser ou encore Enoff ou Durand) sur les théories de leurs prestations. Mais s'ils ne sont pas d'accord entre ces courants : comment au titre de la protection des animaux décide-t-on qu'une de ces théories est la bonne, si la pratique des maréchaux-ferrants n'est pas, elle-même, la bonne alors qu'enseigné et reconnue officiellement?

Mais également comment maintenant faire confiance à des personnes qui nous annoncent des connaissances en anatomie et en biomécanique nouvelles. Connaissances qui tardent ou ne sont pas nouvelles, en réalité. Mais surtout qui ne viennent pas.

Alors que pour les maréchaux-ferrants ces connaissances et savoir-faire découlent des travaux du professeur Jean-Marie Denoix, la sommité mondiale s'il en est, et de Chris Politt ou de maréchaux-ferrants mondiaux qui de manières empiriques ou non ont actés les fondamentaux de notre profession. Mais aussi des artisans qui, quotidiennement, mettent en œuvre leurs savoirs faire et connaissances acquises par une formation initiale conséquente et des perfectionnements actualisés.

Bien entendu sur le terrain, au milieu de ces 20.400 chevaux que les maréchaux-ferrants ont protégé, soulagé ou entretenu, les artisans s'amusent du travail de ces « sauveurs » des équidés puisque toutes les semaines nous recevons des chevaux qui étaient gérés par des « pseudos pareurs naturel » mais qui arrivent boiteux. S'il est un aspect essentiel de la mission du maréchal-ferrant c'est que celui-ci doit faire marcher les chevaux en toutes circonstances sans qu'ils boitent. Le reste n'est pas acceptable. Les pseudos pareurs le savent puisqu'ils collent des orthèses. Une fois encore sans compétence.

Reste à se poser la question de savoir pourquoi des propriétaires de chevaux ont choisi de faire intervenir des personnes qui ne peuvent, si elles avaient le savoir-faire, assurer les animaux confiés. Car lors d'un litige, l'assurance « responsabilité professionnelle » se désistera du simple fait que le prestataire n'était pas dans la légalité ; puisque le parage des équidés est réservé aux maréchaux-ferrants, d'après la loi (art 243-3 du Code Rural).

Alors, est-ce parce ces propriétaires crédules et naïfs ont cru obtenir des résultats qu'ils n'obtiendront jamais, néanmoins, que leurs on fait miroiter des travailleurs illégaux mais beau-parleurs ou parce que ces détenteurs d'animaux ont été réceptifs au discours qui désignait les maréchaux-ferrants comme responsables de la courte durée de vie des équidés (divisée par deux quand même) ou encore qu'ils ont été trompés par une syntaxe pervertie comme l'expression devenue commune de parage naturel, qui ne l'est jamais ou également des termes comme arche du pied qui n'est que

concavité de la sole... fort connu des maréchaux-ferrants depuis de très, très nombreuses années? Ou alors que nous n'avons à faire qu'à des propriétaires qui ne veulent pas dépenser d'argent pour l'entretien de leurs chevaux. C'est possible aussi !

Alors que d'autre part la grande majorité des propriétaires de chevaux (99,999 %) font gérer les pieds de leurs animaux depuis des temps immémoriaux par des artisans maréchaux-ferrants.

Au fait pourquoi les américains continuent de ferrer leurs chevaux ? Pourquoi les pédicures podologues ne soulagent-ils pas les propriétaires d'animaux de travail des pays en voie de développement. Propriétaires qui pour le coup seraient très, très satisfait de ne pas être obligé de ferrer leurs équidés. C'est une question que j'avais déjà posé il y a de nombreuses années mais qui jamais reçu une seule réponse. Pourtant la clef est là !

Enfin, demain les maréchaux-ferrants diplômés se pencheront sur les pieds de 5.400 pieds de chevaux « non ferrés », encore et encore, comme ils le font depuis toujours.

Dominique FONSECA

Président

N.B Je viens d'être informé par un propriétaire qu'un cheval est resté couché deux jours de suite consécutivement à un abcès de pied, car un pareur DAEP (?) Je crois que c'est l'un des 8 référents) après avoir établi un diagnostic, a posé une mousse sous le pied. Car de sa théorie : le cheval « pieds nus » est armé pour se soigner seul.

Un cheval couché durant deux jours avec un abcès de pied..., sans le soigner efficacement. Ce ne serait pas de la cruauté envers l'être sensible qu'est un cheval ? Ce sont ces personnes qui veulent soigner les pieds des chevaux ? Bonne réflexion !